



DÉBAT
PUBLIC

CAHIER D'ACTEUR

PROJET TECHNOCENTRE
À FESSENHEIM

10.10.2024
07.02.2025

N°31 | Janvier 2025



Cercle
WLADIMIR RABI

Le cercle Wladimir Rabi est une association de droit local fondée en 1983 à Strasbourg.

Ce cercle de réflexion a été créé au nom de Wladimir Rabinovitch dit Rabi (1906-1981) magistrat et écrivain, auteur d'essais et de pièces de théâtre.

A la suite de Wladimir Rabi, le cercle qui porte son nom se préoccupe des dimensions éthiques et morales dans les décisions qui impactent nos sociétés.

Contact : Cercle Wladimir Rabi
6 rue du Barrage
67300 SCHILTIGHEIM

SIREN 391 947 041

Le point de vue éthique du Cercle Wladimir Rabi

Le Technocentre, projet d'usine de recyclage de métaux très faiblement radioactifs, porté par Electricité de France et soumis au débat de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) présente de nombreux aspects qui ont été partiellement étudiés lors de réunions publiques et d'ateliers : sur le processus industriel, les impacts possibles sur la santé et l'environnement, l'économie, les transports induits, sans oublier les éléments qui ont fait choisir le site de la centrale nucléaire de Fessenheim, aujourd'hui arrêtée, pour son implantation.

Un aspect a été essentiellement absent lors de ces débats : la dimension morale, voire éthique qui devrait pourtant présider à toute décision impactant la société, le "vivre-ensemble" et qui peut être source d'incompréhensions, de divergences voire de fractures.

C'est cette dimension que le cercle Wladimir Rabi entend explorer aujourd'hui avec ce projet de Technocentre qui s'inscrit, que l'on l'admette ou non, dans la longue histoire du dogme nucléaire français.

Pour le cercle Wladimir Rabi, ce projet n'est pas acceptable.



L'âge nucléaire, une histoire morale pour certains, mais jamais éthique.

Il est d'usage de considérer que l'entrée du monde dans l'âge nucléaire correspond au premier bombardement atomique sur Hiroshima le 6 août 1945, considéré comme moral : accélérant la reddition du Japon, l'explosion atomique aurait permis d'épargner des milliers, voire des millions de militaires et de civils. Il faudra des décennies pour que le consensus se fasse : en août 1945, le Japon agonisait, et l'explosion atomique doit être vue comme le premier geste de la guerre froide.

A partir de là, il devient plus évident que si les péripéties de l'âge nucléaire sont d'essence morale pour les décideurs, il n'en reste pas moins que les décisions prises n'ont rien d'éthique...

On en voit une autre illustration avec le général de Gaulle, dont une des premières décisions (le 31 octobre 1945) sera de créer par ordonnance, et donc pas de façon démocratique, le Commissariat à l'Energie atomique (CEA) chargé de mener des recherches dans les *"divers domaines de la science, de l'industrie et de la défense nationale"*. L'histoire montre que la défense nationale, citée en dernier, a de fait été la seule à bénéficier des soins de l'Etat, avec la première explosion atomique française en 1960, en Algérie colonisée de surcroît. Là encore, une éthique du pouvoir aurait exigé un partage de la décision par le plus grand nombre.

Passons sur le "plan Messmer" dans les années 1973 qui impose sans discussion possible la construction d'une soixantaine de réacteurs nucléaires, avec la caution morale de l'indépendance énergétique et de la technologie, en négligeant l'aspect éthique, puisque l'intégralité du combustible nucléaire est importé, avec les dégradations environnementales irréversibles que cela impose pour les pays et les populations d'où provient l'uranium.

Plus encore que celle de Chernobyl, la catastrophe de Fukushima a pu mettre en lumière le manque d'éthique des décisions françaises pour ce qui concerne le nucléaire : Nicolas Sarkozy, président français se rend au Japon pour défendre l'énergie atomique et déclare *"La France a fait le choix de*

l'énergie nucléaire, qui constitue un élément essentiel de son indépendance énergétique et de la lutte contre les gaz à effet de serre".

De son côté, Angéla Merkel, chancelière d'Allemagne, décide d'accélérer la sortie du nucléaire en imposant l'arrêt immédiat de tous les réacteurs outre-Rhin de plus de trente ans (le dernier réacteur allemand fermera en 2023 après 35 ans de fonctionnement). Contrairement à celle de Nicolas Sarkozy, la décision d'Angéla Merkel peut être qualifiée d'éthique : les réacteurs allemands étaient considérés en bon état (comme au Japon), la preuve était faite que la catastrophe pouvait arriver dans un pays disposant d'une technologie de haut niveau. Rien n'imposait donc de "sortir" du nucléaire, si ce n'est de protéger la société contre un risque (même improbable) plutôt que de poursuivre sur un dogme dont les piliers (indépendance nationale et lutte contre le réchauffement climatique) étaient largement sujets à caution.

La place manque pour évoquer les décisions d'envoyer nos troupes au Mali pour *"protéger nos intérêts au Niger"* (i.e. les mines d'uranium) (François Hollande – Discours de janvier 2013), ou la décision en 2022 d'Emmanuel Macron (alors candidat) de relancer le programme nucléaire français en violation de la loi de 2015 votée alors qu'il était ministre...

La gestion des déchets nucléaires de toutes natures.

Dans notre pays, la classification des déchets issus de la filière nucléaire (de l'extraction du minerai au conditionnement des combustibles retraités) obéit à un conservatisme protecteur bien plus efficace que dans la plupart des pays : alors que la plupart des pays européens considèrent trois classes de déchets radioactifs (Faibles, Moyens et Hautement radioactifs), la France en a ajouté une : la classe des déchets Très Faiblement Actifs (TFA). Et le Code de l'Environnement précise que tout matériel situé dans un endroit où il est susceptible être contaminé doit être considéré comme déchet radioactif et traité comme tel. De la sorte, la protection contre la radioactivité peut être considérée comme l'une des plus efficace : on sait désormais que toute dose de radioactivité, même minime,

peut avoir des effets à long voire très long terme (des cancers dus à la radioactivité peuvent apparaître après plusieurs décennies), et personne n'ignore que des pionniers de la radioactivité (Marie Curie, Frédéric et Irène Joliot-Curie, Marguerite Perey) sont décédés longtemps après leurs découvertes (parfois plus de trente ans) par exposition à des doses considérées aujourd'hui comme faibles.

Les déchets de Très Faible Activité sont aujourd'hui stockés en surface, à 8,5 mètres sous terre, et recouverts d'une "couverture" étanche de plusieurs mètres d'épaisseur. Ces déchets devront être surveillés durant environ 300 ans avant que la radioactivité soit suffisamment affaiblie pour ne plus présenter aucun danger.

Le lieu de stockage est le CIREs (Centre Industriel de Regroupement, d'Entreposage et de Stockage) d'une surface de 46 hectares, dont 18 dévolus au stockage des déchets de type TFA. La capacité totale de stockage du CIREs devrait être de 950 000 mètres-cubes en 2026, et compte –tenu du démantèlement des centrales nucléaires à venir, le CIREs pourrait être saturé en 2040 ou 2045 (voir le *compte-rendu de la 83^{ème} réunion du GT PNGMDR du 17 juin 2024*).

Il y a donc encore une quinzaine d'années au moins avant qu'un nouveau besoin de stockage soit indispensable.

Le projet Technocentre.

Le projet qui est aujourd'hui soumis au débat public est un centre de regroupement, de fusion et de vente (après décontamination partielle) de déchets métalliques de Très Faible Activité. Ou pour être plus précis d'une "*partie [seulement] des déchets métalliques TFA*" (voir le *Plan de Gestion des Matières et Déchets Radioactifs pour 2022-2026*).

Quelques précisions apparaissent au fil de l'étude des documents présentés par EDF, mais aussi par les opposants à ce projet :

- Le projet Technocentre ne règlera que très partiellement le problème lié au

stockage des déchets radioactifs de type TFA.

- La décontamination ne sera que très imparfaite : EDF reconnaît que la fusion réduira de 90% l'uranium contenu dans les déchets, mais seulement de 10 % pour le cobalt 60.

- Le contrôle de la radioactivité des déchets aux différentes étapes de l'activité du Technocentre est extrêmement délicat et les résultats ne sont pas fiables pour certains types de radiation.

- Après la sortie et la vente des métaux partiellement décontaminés aux entreprises sidérurgiques "conventionnelles", aucun contrôle ne sera plus possible : Aucune traçabilité n'est envisagée.

- Au niveau économique, compte tenu d'un investissement de près d'un demi-milliard d'euros et du cours de l'acier actuel et projeté – on peut évoquer la surproduction d'acier actuel et les perspectives de fermeture d'aciéries en France – le futur Technocentre ne sera pas économiquement rentable.

- La production du Technocentre de Fessenheim ne produirait au mieux qu'un millième de la production de l'acier produit sur le sol français, et deux millièmes de la production d'acier issu de récupération. Les économies de minerai – qui n'est pas rare – ou d'énergie sont donc extrêmement minimes.

- Le lieu d'implantation à Fessenheim pourrait poser un problème déjà présent avec la centrale nucléaire : site envisagé dans une zone à sismicité avérée, et en contrebas du niveau d'eau du Grand Canal d'Alsace avec le risque d'inondations que cela comporte : au niveau du Technocentre, la digue du canal âgée de 70 ans n'a jamais été renouvelée.

- La frontière rhénane et le fait que les vents dominants soient de secteur Sud-Ouest font que le risque de pollution radioactive en cas de relâchement radioactif est bien plus important pour l'Allemagne que pour la France.

- Le Technocentre ne serait pas soumis à des contrôles de l'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) qui est un organisme indépendant, mais à celui de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement qui

dépend directement de l'Etat (DREAL) et n'a aucune compétence en matière de radioprotection.

Point de vue sur l'éthique du projet.

Les promoteurs du projet de Technocentre à Fessenheim mettent en avant l'innocuité des matériaux produits, les économies d'espace pour le stockage, les emplois créés sur le site, la compensation pour la fermeture de la centrale nucléaire.

Chacun de ces points est sujet à débat, voire contestable, que ce soit sur le plan social, technique, environnemental ou économique.

Le débat actuel n'évoque aucune alternative possible au projet de Technocentre, en se fondant sur décret de février 2022 autorisant sans débat (il s'agit d'un décret et non d'une loi) la réalisation de ce projet. Personne ne conteste que ce décret, outre qu'il ne concerne que le Technocentre, se place dans le contexte de "relance" du nucléaire qu'à mis en place le président Macron dans le même mois.

Que penser de ce projet et de ses conséquences sur un plan éthique ?
Le projet du Technocentre, qui envisage une diffusion de matériaux radioactifs (même s'ils sont faiblement radioactifs, comme promis) hors de la connaissance des personnes qui auront à les traiter ou à les utiliser **ne peut être qualifié d'éthique,**

Le projet du Technocentre s'inscrit dans une histoire (celle de l'âge nucléaire) où les semi-vérités (le Rhin qui aurait arrêté la radioactivité de Chernobyl), les approximations (le retraitement qui fait la confusion entre matières recyclables ou recyclées) et autres contre-vérités (le nucléaire assurerait notre indépendance énergétique) montrent que le recours à l'atome n'est jamais éthique.

CONCLUSION

Sans rentrer dans la polémique jamais éteinte sur le nucléaire, sans prétendre prendre position sur les côtés économique ou technique de ce projet, en notant toutefois que les incertitudes contenues dans les dossiers présentés qui ne favorisent pas la confiance aveugle qui est demandée au public, il semble évident que le projet de Technocentre de Fessenheim, qui vise à dissimuler une partie des déchets métalliques radioactifs en les disséminant sans renseignements à la population ne peut être qualifié – dans la forme actuelle – comme répondant aux critères de l'éthique.

En ce sens, le Cercle Wladimir Rabi se prononce sans ambigüité aucune contre ce projet.

